

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Article I. Dispositions générales

La ludothèque Ricochet est une ludothèque associative itinérante sur la communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron. Ses locaux se situent à Sainte-Sigolène, 14 Avenue Marinéo.

Elle organise des accueils dans ses locaux, ainsi que dans les différentes communes du territoire.

La Ludothèque met à disposition de ses adhérents, un stock de jeux et jouets varié. Le personnel et les bénévoles sont à la disposition des usagers pour les informer sur les jeux et leurs règles, les conseiller sur leurs choix et assurer la location de jeux. Elle a pour vocation de « donner du plaisir à jouer » favorisant ainsi l'expérimentation, la socialisation, l'intégration, le partage des cultures sans contrainte et jugement.

Ce règlement de fonctionnement a été validé lors du Conseil d'Administration du 13/06/2019.

Article II. Le jeu sur place

Les locaux de la ludothèque sont ouverts au publics :

- Le mardi de 9h30 à 11h30 en période scolaire pour les accueils 0-4 ans,
- Le samedi de 9h30 à 11h30 en période scolaire pour les accueils tous publics,
- Le samedi de 9h30 à 11h30 pendant les vacances pour les accueils tous publics,
- Ponctuellement, pour des soirées jeux ou des animations spécifiques.

Article III. Les accueils en itinérance

La Ludothèque s'installe chaque mois dans plusieurs communes du territoire lors des accueils dits 'tous publics'. Sur ces temps, le public peut jouer, essayer et emprunter des jeux, faire des réservations.

Les lieux, planning et horaires sont disponibles sur papier lors des accueils et sur le site Internet de la ludothèque.

Article IV. Les accueils « 0-4 ans »

Ces accueils sont destinés :

- aux enfants jusqu'à 4 ans, sous la surveillance de leur(s) accompagnant(s) : assistantes maternelles, TISF, parents, grands-parents ... La première séance de découverte est gratuite. Ensuite une adhésion ou une entrée ponctuelle* est nécessaire pour participer.

**Pour les particuliers ne souhaitant pas adhérer à l'association, une participation financière sera nécessaire pour participer à chaque accueil. Ces entrées ponctuelles ne permettent pas d'accéder au prêt de jeu à la maison.*

L'objectif de ces temps d'accueil est de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant au sein d'un espace de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents.

Les adhérents sont avertis par email des changements de planning en cas de modifications exceptionnelles, s'ils ont préalablement consenti à recevoir les publications du site Internet de la ludothèque.

Les jeux et jouets sont sous la responsabilité des accompagnateurs. En aucun cas le personnel ou les bénévoles de la ludothèque ne peuvent être tenus pour responsables.

Tout utilisateur doit respecter le personnel et autrui, ainsi que les locaux, le mobilier, les jeux et les jouets. Chaque jeu utilisé devra être rangé par l'utilisateur avant d'en choisir un autre. S'il manque une pièce dans un jeu, l'utilisateur devra le signaler au personnel de la Ludothèque.

Dans un souci de propreté, les participants aux accueils sont priés de se déchausser ou d'utiliser des sur-chaussures mises à leur disposition.

Il est formellement interdit de manger, de boire, de fumer, de vapoter, de faire entrer des animaux (exceptés pour les personnes en situation de handicap) ou des objets dangereux ou illicites au sein de la Ludothèque.

Les adhérents sont invités à enregistrer les prêts de jeux au plus tard 15 minutes avant la fin de la séance.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Article V. Les accueils « tous publics »

Ces accueils sont ouverts :

- aux particuliers : familles, assistantes maternelles, enfants ou adultes. La première séance de découverte est gratuite. Ensuite une adhésion ou une entrée ponctuelle* est nécessaire pour participer.
- aux structures adhérentes à l'association : des groupes de maximum 10 personnes sont accueillis sur rendez-vous, pour une période d'1 heure. (Contactez-nous 1 semaine à l'avance.)

**Pour les particuliers ne souhaitant pas adhérer à l'association, une participation financière sera nécessaire pour participer à chaque accueil. Ces entrées ponctuelles ne permettent pas d'accéder au prêt de jeu à la maison.*

Les adhérents sont avertis par email des changements de planning en cas de modifications exceptionnelles, s'ils ont préalablement consenti à recevoir les publications du site Internet de la ludothèque.

La Ludothèque n'est pas une garderie. Les enfants de moins de 11 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte ou d'un mineur âgé d'au moins 16 ans. Les enfants de moins de 11 ans sont sous la responsabilité de leur accompagnateur. A partir de 11 ans, les enfants ont accès à la Ludothèque seuls avec une décharge parentale mais restent toutefois sous la responsabilité de leurs parents.

Les jeux et jouets sont sous la responsabilité des accompagnateurs. En aucun cas le personnel ou les bénévoles de la ludothèque ne peuvent être tenus pour responsables.

Tout utilisateur doit respecter le personnel et autrui, ainsi que les locaux, le mobilier, les jeux et les jouets. Chaque jeu utilisé devra être rangé par l'utilisateur avant d'en choisir un autre. S'il manque une pièce dans un jeu, l'utilisateur devra le signaler au personnel de la Ludothèque.

Dans un souci de propreté, les participants aux accueils « tous publics » sont priés de se déchausser ou d'utiliser des surchaussures mises à leur disposition.

Il est formellement interdit de manger, de boire, de fumer, de vapoter, de faire entrer des animaux (exceptés pour les personnes en situation de handicap) ou des objets dangereux ou illicites au sein de la Ludothèque.

Lors des accueils tous publics, les jeux du thème du ne sont pas empruntables. Une réservation est possible.

Les adhérents sont invités à enregistrer les prêts de jeux au plus tard 15 minutes avant la fin de la séance.

Article VI. Adhésions

L'adhésion est familiale et est valable un an, de date à date. Elle permet de participer aux accueils tous publics de toutes les communes du territoire et ouvre le droit au prêt à domicile, de jeux et jouets ou de jeux surdimensionnés. Le tarif de l'adhésion est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration de l'association RICOCHET.

Lors de l'adhésion la fiche d'inscription et le règlement doivent être complétés et signés.

L'adhésion permet d'emprunter :

- 3 jeux, pour une période de 4 semaines, pour les familles et les assistantes maternelles
- 1 jeu pour une période de 4 semaines, pour les familles « jouons ensemble »
- 10 jeux, pour une période de 4 semaines, pour les structures

Article VII. Location de jeux

L'adhésion est nécessaire pour louer des jeux. Un chèque de caution est demandé et conservé par nos soins sans être encaissé. En cas de résiliation de l'adhésion, le chèque de caution sera rendu à l'adhérent sur sa demande.

Pour chaque prêt, il sera demandé une participation financière. Les différents tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil d'Administration de l'association.

Le prêt est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Il doit revenir dans l'état reçu initialement, propre et complet.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

A chaque nouvel emprunt, l'adhérent dispose de 24 heures après l'enregistrement pour signaler (par email ou par téléphone) toute anomalie ou mauvais fonctionnement du jeu ou jouet emprunté. Au-delà de ce délai, l'emprunteur sera tenu responsable de toute perte ou détérioration de l'objet emprunté.

Toute perte ou détérioration de pièces doit être signalée au personnel de la ludothèque qui juge alors de la possibilité de réparation, du remplacement ou du remboursement du jeu ou de la pièce.

Les éléments manquants ou cassés lors de la restitution d'un jeu devront être remplacés ou pourront être facturés.

Les jeux cassés, rendus inutilisables ou perdus pourront être rachetés par l'adhérent lui-même.

Dans le cas où l'adhérent ne rembourserait pas ces jeux, la caution serait encaissée.

Les jeux rapportés sales seront refusés et devront être rapportés propres. Une période de location supplémentaire sera alors facturée. A défaut, le nettoyage du jeu pourra être facturé 50€/heure.

Les jeux sont prêtés sans piles. Les consommables, tel que produits à bulle, devront être remplacés lors du retour du jeu.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par un jeu ou un jouet.

En cas de retard dans la restitution des jeux empruntés, la ludothèque appliquera un système de pénalités :

- un retard d'un mois équivaudra à un mois supplémentaire d'emprunt du jeu (ou des jeux) concerné(s)

- un retard supérieur à 1 mois suspendra les droits au prêt jusqu'à restitution du jeu.

Dans le cas d'une impossibilité de retour dans les délais impartis, veuillez joindre rapidement les ludothécaires afin de trouver une solution.

NB : Pour les grands jeux et les ateliers, la durée de location sera établie en fonction des disponibilités de jeux.

ARTICLE VIII - MODALITE DE LOCATION :

Lors des accueils tous publics, un espace de prêt est installé pour que les adhérents puissent emprunter le jour même.

Des permanences au local sont également planifiées pour les emprunts et retours de jeux :

- le mardi de 9h30 à 11h30,

- le samedi de 9h30 à 11h30,

NB : prendre préalablement rendez-vous avec une ludothécaire.

Les réservations sont possibles à partir de notre espace adhérent sur notre site Internet :

<https://ludothequericochet.luloweb.fr/>.

La livraison est effectuée lors des accueils ou des permanences.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

TARIFS :

Adhésion :

ADHÉRENT	TARIF T.T.C. CCMVR*	TARIF T.T.C. EXTÉRIEURS
Particuliers : familles, assistantes maternelles	18€	25€
Particuliers redirigés par nos partenaires (PMI, TISF) sur justificatif	5€	-
Structures : associations, entreprises, collectivités, ...	35€	42€

* Habitants Marches du Velay Rochebaron
Tarifs applicables à compter du 1 janvier 2019.

Entrée accueil tous publics :

PUBLIC	TARIF T.T.C.
Particulier adhérent à la ludothèque	GRATUIT
Particulier non adhérent (1 séance de découverte offerte)	2€ / enfant
Structure adhérente (groupes de 10 personnes maximum sur RV)	2€ / participant / 1 heure

Location de jeux :

Jeux standards et ateliers :

Le tarif de location T.T.C par jeu est de 2€ par mois pour les jeux standards (1€ pour les particuliers) ou 3€ par mois pour les ateliers.

Un chèque de caution d'un montant de 70€ sera demandé pour l'ensemble des jeux loués pour les particuliers ou 500€ pour les structures.

Cas particulier des jeux surdimensionnés :

Le tarif de location T.T.C par jeu est de 5€ par semaine.

Un chèque de caution d'un montant de 50€ par grand jeu emprunté sera demandé à l'enlèvement.

Article IX. Application du règlement

Tout usager de la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. Le personnel de la ludothèque est chargé de le mettre en application.

Cet exemplaire peut être consulté lors des accueils « tous publics ».

Je soussigné(e).....

Particulier

Structure

Responsable de la structure

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Ludothèque.

Fait à,

le.....

Signature

ANNEXES AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné (e)

- Autorise
 N'autorise pas

La ludothèque Ricochet à me photographier, ainsi que mes enfants conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et à utiliser les photographies afin d'illustrer les plaquettes publicitaires de la ludothèque, les articles de presse et/ou le site internet de l'association et/ou la page Facebook de l'association.

Le.....

Signature

Abonnement au blog de la ludothèque

Je soussigné (e)

Adresse mail :

- J'accepte
 Je n'accepte pas

de recevoir par mail :

- les actualités de ludothèque (fête du jeu, nouveaux jeux, permanences, etc...)

ainsi que les informations sur les animations se déroulant dans les lieux suivants :

- Monistrol/La Chapelle d'Aurec
 Ste Sigolène/Les Villettes
 Beauzac
 Saint-Pal de Mons
 Loire Semène
 Bas en Basset / Rochebaron

le.....

Signature



Avenue de Marinéo
43600 SAINTE-SIGOLENE
<http://ludothequericochet.fr/>

ANNEXES AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Autorisation parentale - Décharge de responsabilité

Je soussigné (e) (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à :

.....

Numéros de téléphone (en cas d'urgence) :

Autorise mon enfant

à utiliser seul les services de la ludothèque Ricochet.

Je m'engage à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement de fonctionnement dont j'ai pris connaissance. Je reconnais que je reste responsable des jeux utilisés ou empruntés par mon enfant à la ludothèque.

J'autorise également mon enfant à partir seul de la ludothèque et déclare décharger de toute responsabilité la ludothèque Ricochet.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »